

Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

Quiz PRODEC

Sur base des données du rapport PRODEC

Quelques jours avant la Session PRODEC du 9.12.2020, nous proposons un quizz aux participants qui nous suivaient aussi sur Facebook. Bram Van de Putte et Mauro Striano ont donné toutes les réponses lors de leurs explications à propos des situations des migrants sans-abris à Bruxelles. Voici quelques highlights...

QUESTION 1

Selon les données récoltées par les travailleurs de rue de DIOGENES, combien de personnes sans-abris à Bruxelles issues de la migration intra-européenne sont engagées dans une activité économique, et n'ont pas de contrat ?

Moins de 20% – Seuls 16.9% des citoyen·ne·s européen·ne·s sans-abris accompagné·e·s par DIOGENES sont engagés dans une activité économique : 4% avec contrat de travail et 12.8% sans. Malgré les dangers qui y sont liés, le travail non déclaré est malheureusement souvent la seule option pour les citoyen·ne·s européen·ne·s qui ont du mal à trouver un emploi et sont dans une situation administrative et de conditions de vie précaires. La plupart n'a pas de logement, ni de solution d'hébergement.

Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

QUESTION 2

Quel est le pourcentage de migrants intra-européens sans-abris accompagnés par DIOGENES à Bruxelles qui n'a aucun revenu ?

entre 40% et 60% - 57.7% des citoyens mobiles de l'Union Européenne sans-abris à Bruxelles n'a aucun revenu. Ce pourcentage est nettement plus élevé que celui des personnes de nationalité belge ou de pays tiers sans revenus (respectivement 39.4% et 7.9%). Seuls 11.6 % des migrants intra-européens touchent un revenu d'intégration sociale (RIS) et 9.5% reçoivent d'autres subsides.

QUESTION 3

Vrai ou faux : Sur base des données récoltées par les travailleurs de rue de DIOGENES, les habitant·e·s de la rue de nationalité Belge ont plus souvent accès à un logement social ou un logement d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) que les migrants intra-européens.

Vrai - 37,1% des citoyen·ne·s belges accompagnés ont un chez soi (5.7% en logement social et 20.2% via une AIS) tandis que ce n'est le cas que pour 25.7% des citoyen·ne·s européen·ne·s. Parmi ces migrants intra-européens suivis qui sont en logement, aucun ne bénéficie de logement social ou d'un appartement obtenu avec l'intermédiation d'une AIS.

QUESTION 4

Selon les données de DIOGENES, quelle est la proportion de migrants intra-européens qui bénéficie d'aides sociales (CPAS, mutuelle, chômage, vierge noire) ET complètent celles-ci via la mendicité ?

moins de 33% – Les migrants intra-européens qui bénéficient d'aides sociales mendient dans 32,3% des cas. En outre, 71,2% des citoyens mobiles de l'UE qui n'ont aucun revenu, fait la manche dans les rues de Bruxelles.

QUESTION 5

Vrai ou faux : une personne qui n'a pas d'assistance sociale et n'exerce aucune activité économique en Belgique, n'a pas non plus accès aux soins de santé.

Faux – ces individus qui n'ont pas de revenu font appel, pour la plupart (56,5%), à l'Aide Médicale Urgente (AMU) qui leur est accessible. En revanche, seule 1 personne parmi les 184 individus de ce groupe est couverte par une assurance médicale.